

D2024-5-4-19



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 30 Mai 2024 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **41**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **6**
 Nombre de membres excusés : **3**
 Nombre de membres absents : **11**

Date de convocation :
24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

- 7 JUIN 2024

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :

- 7 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

3 - Domaine et Patrimoine

3.1 - Acquisitions

Objet : Pôle de proximité de Soulevre-en-Bocage – Constitution d'une réserve foncière au bénéfice du parc d'activités Les Blanches Landes

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<u>* Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	<u>*A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>CONDE-EN-NORMANDIE</u>					
M. Xavier ANCKAERT					X
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			Mme Gislaine MARIE		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<u>LA VILLETTE</u>					
M. Daniel BREARD	X				
<u>PERIGNY</u>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<u>PONTECOULANT</u>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
SAINT-DENIS-DE-MERE						
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER				
TERRES-DE-DRUANCE						
M. Jean TURMEL	X					
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET	X					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE			
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUALT	X					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL	X					
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE	X					
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	X					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN				X		
M. Alain DECLOMESNIL				X		
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN	X					
M. Marc GUILLAUMIN	X					
M. Francis HERMON	X					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X					
M. Eric MARTIN						X
Mme Natacha MASSIEU	X					
Mme Sandrine SAMSON						X
Mme Cyndi THOMAS						X
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Caroline CHANU	X					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X					
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte MENNIER						X
Mme Sabrina SCOLA						X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	1	6	3	11
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

HUIS CLOS

Mme la Présidente demande que cette délibération soit examinée à huis clos par le Conseil Communautaire et précise qu'il s'agit d'une demande du vendeur.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme la Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer, par un vote, sur le huis clos.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

L'examen de cette délibération à huis clos est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Mme la Présidente invite les représentants de la presse et le public à quitter la salle.

M. Frédéric BROGNIART, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique des pôles ruraux, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le parc d'activités Les Blanches Landes, situé sur la commune déléguée de Saint-Martin-des-Besaces – commune de Souleuvre-en-Bocage, se déploie sur plus de 2 ha. Il accueille aujourd'hui 4 activités qui occupent l'ensemble de l'emprise de ce parc.

S'agissant du seul parc d'activités communautaire implanté sur une commune déléguée disposant d'une sortie sur l'autoroute A84, il convient d'en rendre possible ses extensions futures au bénéfice des activités déjà implantées désireuses de se développer et/ou au profit d'entreprises nouvelles.

Dans ce contexte, l'Intercom de la Vire au Noireau s'est rapprochée de la propriétaire de la parcelle 629 ZH n° 16, voisine du parc d'activités dont une partie d'un hectare est classée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Souleuvre-en-Bocage en zone à vocation économique 1AUZ.

Après échange avec cette dernière, une acquisition de cette portion de terrain pourrait s'opérer aux conditions suivantes :

Commune	Souleuvre-en-Bocage
Commune déléguée	Saint-Martin-des-Besaces
Adresse de la parcelle	Route de Villedieu – RD 675 Lieu-dit : les Bouillons
Classement au PLU	1AUZ (pour la partie de 10 000 m ² à acquérir)
Surface à acquérir	10 000 m ² environ
Propriétaire	Mme Marie-Pierre MAUDUIT
Descriptif du bien	Terrain à usage de pré comportant un bâtiment agricole de 200 m ² environ en pierres et toiture ardoises.
Conditions d'acquisition	Prix net vendeur : 26 000 € Honoraires négociation en sus 2 000 € Prise en charge des frais de géomètre par l'acquéreur
Situation locative	L'acquisition s'entend libre de toute occupation notamment agricole.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 20 mars 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'acquisition de la partie de parcelle 629 ZH n° 16 située en zone à vocation économique à titre de réserve foncière pour le développement futur du parc d'activités Les Blanches Landes aux conditions susmentionnées,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de l'Office Notarial de Maîtres Véronique et Stéphane de PANTHOU, notaires à Saint-Martin-des-Besaces, ainsi que tout document relatif à cette transaction.

VOTE

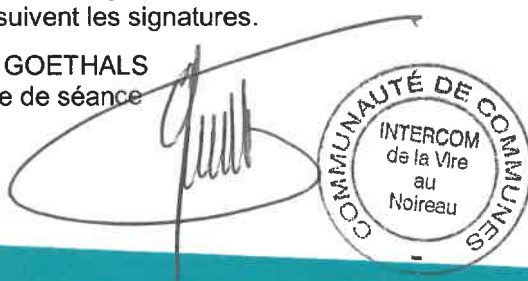
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité	☒ Adopté à l'unanimité	☐ Non adopté			

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

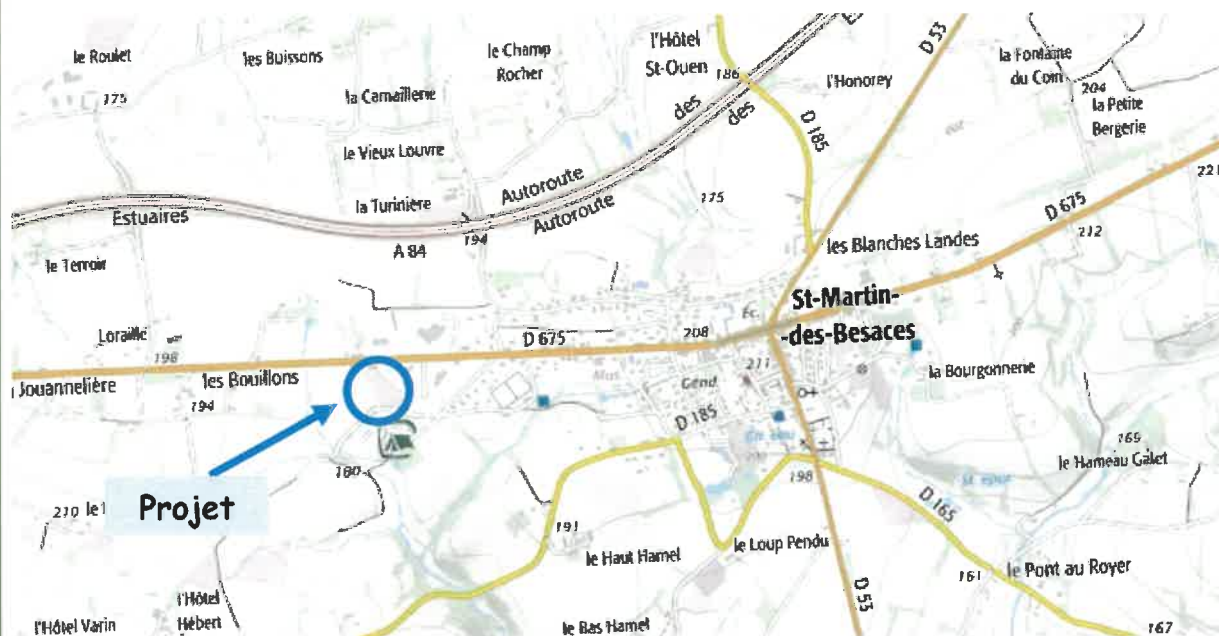
M. Corentin GOETHALS
Le secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

D2024-5-4-19

PLAN DE SITUATION



PLAN CACAISTRAL

